

**Positions de
L'UNION DES PÊCHEURS DES MARITIMES (UPM) /
MARITIME FISHERMEN'S UNION (MFU)**

**Pour le
Conseil Canadien des Ressources halieutiques
dans le cadre des consultations sur l'espèce du hareng**

Avril 2008/ April 2008

1. L'Union des pêcheurs des maritimes (UPM)

L'Union des pêcheurs des maritimes (UPM) a été établie il y a plus de 30 ans au Nouveau Brunswick en 1977. L'organisation représente environ 1500 pêcheurs côtiers qui sont propriétaires opérateurs d'entreprises de pêche dans les provinces du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Ces pêcheurs proviennent de plus de 60 communautés côtières divisées en 6 locaux.

2. Historique de la pêche au hareng du Nouveau-Brunswick, les problèmes et les facteurs influents

Au Nouveau-Brunswick, tout particulièrement sur la côte est, les pêcheurs côtiers pêchent le hareng au moyen de filets maillants depuis qu'ils se sont établis le long des côtes. Au début, le hareng servait principalement comme protéine et plus tard, comme appât et comme fertilisant. Les pêcheurs acadiens, lorsqu'ils se référaient aux poissons, parlaient de hareng comme ceux de terre-Neuve appelaient la morue « fish ».

Le hareng a toujours été présent dans la vie des acadiens, que ce soit pour du troc ou pour de l'argent. Les peintures de l'artiste acadien Néri DeGrâce dépeint très bien cette réalité alors que l'on peut voir sur plusieurs de ses peintures un traîneau rempli de bois de chauffage avec un baril vide attaché sur le bois. Il était coutume à l'époque d'échanger un voyage de bois de chauffage pour un baril de hareng salé. Les Acadiens aussi prétendaient savoir combien de journées d'hiver il restait selon le niveau de hareng salé qu'il restait dans le baril puisque le hareng salé comme la morue salée étaient essentiels à l'époque comme nourriture pour traverser les longs hivers.

Un peu plus tard, nos pêcheurs ont développé des méthodes de conservations utilisées par les autochtones, soit le hareng bouffi (fumé) sous différentes formes. L'évolution de la pêche au hareng de la baie des Chaleurs à la grande région de la Miramichi en allant jusqu'au Cap-Pelé et les environs s'est faite de prime abord en exploitant le hareng du printemps. Les pêcheurs de hareng printanier du Nouveau-Brunswick consistaient d'une partie intégrale du marché du hareng bouffi depuis le tournant du 20^e siècle en tant que fournisseurs essentiels de pays en voie de développement (Haïti et la République Dominicaine entre autres).

Le hareng destiné aux boucaniers a été traditionnellement capturé au printemps, et depuis quelque temps, les carcasses du hareng d'automne ont également été utilisées pour ces fins une fois la rave extraite. Récemment, on utilise principalement le hareng d'automne pour faire le hareng bouffi puisque le hareng du printemps connaît de sérieux ratés alors que les TPA sont passés en moyenne de 25 000 tonnes à 5 000 tonnes en 2007. De plus, la capture des côtiers, d'à peine 1 800 tonnes, a été dépassée par les grands senneurs l'automne dernier puisque ces derniers ont capturé au-delà de 2000 tonnes dans la baie des Chaleurs puisque ces derniers se sont permis une pêche intensive de hareng juvénile concentré dans le haut de la baie des Chaleurs.

Par ailleurs pour ce qui est des transformateurs et l'industrie du hareng, plusieurs se sont dirigés vers le hareng saumuré et apprêté avec différentes sauces et cela depuis le début du vingtième siècle alors que des industriels américains se sont arrivés principalement dans la baie des Chaleurs afin d'apprêter le hareng pour les différentes ethnies américaines. Toutefois, ces méthodes de transformation étaient, et sont toujours, sujettes à un marché de commodités pour le hareng saumuré et un marché qualifié de modique pour le hareng fumé envoyé surtout dans les Caraïbes.

Il y a bien eu un marché pour le filet de hareng en Allemagne au début des années '80 lorsque les stocks de la mer du Nord se sont effondrés pour raison de surpêche des grands chalutiers (senneurs) de l'Europe. Cependant, ces nouveaux marchés ont disparu très rapidement pour deux raisons principales : 1- notre incapacité de produire un hareng de qualité dû à une nonchalance du secteur de la transformation et, 2- la réouverture de la mer du Nord. Il est malheureux, et cela malgré que nous avons des grands senneurs, susceptibles de débarquer un hareng de qualité, que nous n'avions pas été en mesure de garder ces nouveaux marchés, dû au manque de rigueur démontrée dans la qualité des produits expédiés principalement en Allemagne. Ce manque de vigilance de la part de l'industrie en générale nous a contraint à pêcher, soit pour de la rogue pour le marché japonais ou pour de la chair de hareng transformé en produit saumuré pour le marché de Toronto et du Mid-ouest américain.

Les Japonais, les seuls acheteurs de raves de hareng - un produit principalement pêché par nos côtiers à engins fixes - ont eu tout loisir à fixer le prix. Ce prix, depuis le milieu des années '80, se chiffre à 10% des prix reçus par les côtiers de la Colombie-Britannique qui utilisent eux aussi des engins fixes. Il faut souligner aussi que le sort des côtiers de l'est canadien aurait et serait pire n'eut été des boucaniers de la région de Cap Pelé qui achètent les carcasses de hareng après que la rave a été enlevée. Le marché japonais, malgré le prix toujours dérisoire, a permis aux côtiers du sud du golfe et à certains senneurs de la région de Scotia Fundy de survivre. Cependant, cette stratégie, appliquée à l'avenir à long terme, est vouée à l'échec puisque les jeunes japonais ne sont pas trop intéressés par la rogue de hareng.

Dans un autre ordre d'idée, on entend souvent les grands senneurs se plaindre qu'ils ont laissé des tonnes de hareng à l'eau à cause de la mauvaise gestion du MPO. À l'opposé, l'UPM a constaté que les difficultés des senneurs ne proviennent pas principalement de la gestion du ministère mais plutôt du manque de marchés. Nos industriels se sont toujours contentés, sur la côte est du N.-B., au marché saumuré qui trouve très peu de preneurs là où se concentrent les grands consommateurs de hareng, soit en Europe. Pour supporter nos dires, il faut regarder aux marchés des grands senneurs de la baie de Fundy. Ils sont eux aussi dépendants du marché de la rogue alors que la gestion du MPO ne les a jamais empêchés de pêcher comme ils le veulent, quand et où ils le veulent? Pourtant, les côtiers aux filets maillants n'existent pas ou pratiquement pas dans cette région ainsi qu'à Terre-Neuve. Nous cherchons toujours pour une réponse intelligente au dilemme qui se présente. Pourtant, il existe des marchés au Niger et dans plusieurs pays africains du Nord qui n'ont jamais été développés alors que ces pays consomment beaucoup de pélagiques, particulièrement du hareng. Les Européens sont actifs sur ces marchés mais entretiennent des relations avantageuses en raison de leurs antécédents coloniaux.

Ces points ayant été faits, il nous paraît crucial de continuer cet historique sur un autre plan : une analyse des méthodes de pêche de la pêcherie côtière aux filets maillants autant que celle des grands senneurs dans le sud du golfe.

D'abord, avant 1967, la pêche au hareng se déroulait principalement avec des engins fixes. La moyenne des débarquements s'établissait aux alentours de 34 000 tonnes selon le MPO. L'introduction de la senne bourse dans le golfe du St.-Laurent, suite à l'effondrement des stocks du Pacifique donc à l'immigration de senneurs dans l'est canadien, a fait passer les débarquements moyens à 166 000 tonnes entre 1967 et 1972, toujours selon les données du MPO. En 1973, suite à cette baisse drastique des stocks due à la surpêche des senneurs, le MPO établissait les TPA à 40 000 tonnes sans trop en faire de suivis des débarquements. À l'époque, le contrôle des débarquements obligatoires était presque inexistant, n'ayant apparu qu'au milieu des années '90.

D'abord, les côtiers, dès le début des années '70 ont été expulsés de la pêche puisqu'ils ne pouvaient faire la pêche pour les marchés de farine de poisson, un marché qui à l'époque payait très peu et exigeait un très grand volume au débarquement pour en valoir la peine. De plus, les stocks avaient été anéantis et la plupart des frayères avaient disparu suite à cette pêche intensive de la farine de poisson faite sur les frayères par les grands senneurs. À l'instar de cette réalité qu'ils devaient faire face, les côtiers aux engins fixes étaient furieux de la lassitude d'Ottawa et des scientifiques du MPO qui refusaient de prendre le blâme pour la quasi-disparition des stocks. Des émeutes ont surgi principalement dans la Péninsule acadienne, là où était concentrée la flottille des grands senneurs. Vers le milieu des années '70, les grands senneurs de la Colombie-Britannique après avoir décimé les stocks de l'est canadien, sont parti vers leur province d'origine. Certains ont décidé de vendre leurs senneurs à des intérêts de la côte Atlantique et la flottille restante a été distribuée entre le nord du golfe, Terre-Neuve et le sud du golfe, l'est du N.-B. et la baie de Fundy.

Le mal ayant été fait, les stocks ne se sont pas améliorés malgré la diminution de la flottille. En 1983, le MPO, sous la gouverne de l'honorable Roméo LeBlanc, s'est rendu compte de l'injustice et a décidé de changer radicalement l'ordre des choses. Il a fait en sorte de rationaliser la flottille de la pêche du hareng à la senne coulissante en Atlantique et a refusé l'accès au golfe pour les senneurs de la baie de Fundy. Plus spécifiquement, il a fait passer la flottille qui pêchait dans le golfe, de 40 à 16 bateaux. Ce refus à l'égard des senneurs de la baie de Fundy a été accompagné d'une seconde mesure radicale pour redresser l'injustice, soit l'octroi de 80% des contingents aux engins fixes. Les senneurs qui sont restés dans le golfe ont reçu 20% des contingents, donc la balance du contingent total. Une entente entre les senneurs du sud du golfe et ceux du nord (Terre-Neuve) a eu lieu et seulement 8 senneurs sont restés dans le golfe et se sont partagé 20% des stocks du 4T en plus d'un contingent annuel de 4 200 tonnes dans le 4VN, là où le hareng du 4T hiverne. Les senneurs de Terre-Neuve, grâce à cette entente, se sont jadis limités à pêcher près de leurs côtes.

Des pourparlers et discussions ont pris place entre l'industrie et le MPO au cours des années suivantes, surtout dans le sud du golfe afin de, premièrement, permettre aux stocks de se rebâtir, et deuxièmement, permettre aux côtiers de capturer les stocks qui leur étaient octroyés selon la nouvelle approche du MPO.

À cette époque, les marchés étaient très limités et la pêche au hareng avait perdu son lustre. Cependant, seulement quelques années plus tard suite aux déboires dans la mer du Nord, les japonais sont arrivés sur la côte est pour acheter de la rogue de hareng. Les côtiers ont trouvé cette nouvelle option fort intéressante et ont par conséquent mis des pressions sur le MPO pour ne pas laisser les grands senneurs pratiquer leurs activités de pêche simultanément avec eux dans la baie des Chaleurs. Le MPO a donc fallu restreindre l'effort des grands senneurs en retardant leur saison jusqu'au début octobre, et plus tard, jusqu'à la fin de la pêche des côtiers dans la baie des Chaleurs. Ces règlements du MPO qui se limitaient à la période de la pêche, les pêcheurs côtiers se sont ensuite entendus avec les propriétaires des senneurs pour garder à eux seuls le marché de la rogue de hareng tandis que les senneurs auraient priorité pour le marché de la chaire. Les senneurs voulaient cependant pêcher plus tôt. Ils ne voulaient pas attendre en octobre. Les côtiers ont alors exigé qu'ils y aient des zones de protection des frayères comme concession à une pêche plus hâtive pour les grands senneurs. Cette entente, selon les pourparlers documentés de l'époque, devait durer tant et aussi longtemps que les capitaines étaient propriétaires.

Hors de 2005 à 2007, les capitaines liés à cette dernière entente n'étant plus propriétaires, les nouveaux propriétaires se sont montrés plus ambitieux et ont voulu à tout prix capturer les contingents qui leur étaient alloués sans égards aux ententes entre flottilles. À l'été 2007, les nouveaux propriétaires de senneurs ont convaincu le ministre actuel de permettre la pêche à partir de juillet, en avance de la pêche côtière dans la baie des Chaleurs. Les côtiers se sont opposés fermement et les grands senneurs n'ont pas pris le large en juillet mais, en contrepartie, ont intensifié leur pêche à l'intérieur de la baie des Chaleurs en septembre en capturant une énorme composante de hareng du printemps – une pêche en danger - et de petits harengs de la frayère d'automne aux grands désespoirs des travailleurs(euses) d'usines et des côtiers. Ces petits harengs ont pris encore une fois le chemin des usines de farine de poisson – un rappel d'une époque que nous pensions révolue - puisque les marchés de la farine de poisson étaient bons et en croissance cet hiver. Ces marchés plus lucratifs qu'à l'habitude ont emmené les grands senneurs à débarquer une grande quantité de petits harengs sous les regards tolérants des officiers du MPO qui ne pouvaient intervenir puisqu'ils avaient des ordres contraires des gestionnaires du MPO de Moncton. Force est de constater qu'il semble se dessiner un inquiétant retour vers une époque dangereuse pour la ressource du hareng.

Comme pour mettre de l'injure à l'offense, au sein du comité consultatif de l'automne dernier, les côtiers ont crié au manque de transparence et ont exigé plus de rigueur du MPO. Sous la pression, le MPO a tant bien que mal finalement avoué que les senneurs avaient capturé une part importante de hareng de printemps et de petits harengs d'automne. Bref, les grands senneurs ont paniqué et ont quitté la salle frustrée de voir leur jeu s'effriter. Ils ont par la suite récidivé en demandant au ministre actuel d'enlever toutes réglementations dans le sud du golfe et sommèrent le ministre d'agir ou de les racheter. Cette manière de faire a sans doute amené l'actuel ministre à demander au CCRH de regarder à la problématique du hareng, ce que souhaitons-le, sera bénéfique pour l'espèce mais aussi pour l'ensemble des communautés côtières.

En plus de cette problématique entre grands senneurs et côtiers aux filets maillants, la composante du hareng de printemps se doit d'être étudiée attentivement car ce stock est pratiquement disparu de nos côtes. La biomasse des géniteurs du printemps frise la catastrophe. Il nous semble tout à fait incompréhensible et inacceptable à la lumière des événements depuis les années '60s de voir les dirigeants du MPO faire des pirouettes pour permettre aux grands senneurs de pêcher du petit hareng l'automne dernier malgré les avis d'inquiétude des officiers de pêche du MPO et du public en général qui savaient du carnage qui avait lieu alors que les grands senneurs ne respectaient pas la limite de taille minimale de 24 cm établi dans le protocole d'entente.

Les informations reçues grâce à l'accès à l'information démontrent assez clairement que les actions de l'automne dernier des dirigeants du MPO visaient à satisfaire les grands senneurs, ce qui allait carrément contre la protection de la composante fragile du printemps et contre la pérennité de la pêche automnale. Ces derniers ne sont pas du tout intéressés à protéger les ressources du hareng ou de s'attarder à l'urgence de la composante du printemps, mais au contraire, ils semblent plutôt orienter leurs actions pour s'assurer que les senneurs puissent capturer à tout prix leur contingent même s'ils capturent du hareng juvénile et du hareng de la composante du printemps. Les rapports des débarquements démontrent que les grands senneurs ont débarqué, dans quelques jours, plus de hareng de printemps que l'ensemble des côtiers aux filets maillants l'année dernière.

Comment peut-on prendre au sérieux les décisions des dirigeants du MPO et les avis des scientifiques si ces décisions et ces études ne prouvent être que des manoeuvres pour permettre la pêche des grands senneurs vers le petit hareng et vers la composante du printemps qui, pour ce dernier, est sur la veille de disparaître ??

Nous vous exhortons, à étudier attentivement aux échanges et aux discussions entre ces fonctionnaires qui n'avaient qu'un seul objectif, soit de permettre au groupe Barry et à ses grands senneurs de débarquer à tout prix son contingent de hareng sans égard aux conséquences.

La pêche aux filets maillants dans le sud du golfe est unique et peut être la seule, de par le monde, et mérite une attention cruciale. Toutefois, cette pêcherie unique n'a pas selon nous, déclenchée cette étude qui se doit d'être regardée sous tous ses angles, comme nous le disions précédemment. Le CCRH se doit aller au fond de l'histoire et de trouver des solutions pratiques à la pêche au hareng dans le golfe St-Laurent et en Atlantique puisque trop de communautés dépendent du hareng pour rentabiliser leurs entreprises de pêche.

Avant de conclure, nous nous en voudrions de passer sous silence qu'au milieu des années '80, les côtiers sous l'instigation de l'UPM, dans le sud du golfe, de la Gaspésie à Pictou en Nouvelle-Écosse, ont eu le courage d'initier un programme de gestion unique puisqu'ils ont été en mesure, avec le concours de M. Rhéal Vienneau du MPO à Moncton, de subdiviser le stock du 4T en 6 sous-régions (et récemment en 7 régions). Ces sous-régions, respectent assez fidèlement les principales frayères du sud du golfe.

Nous sommes arrivés, avec les autres côtiers du golfe, à subdiviser les stocks du 4T parce que nous n'étions pas intéressés à voir nos stocks disparaître une fois de plus. Nos côtiers dans la baie des Chaleurs, par souci d'équité, mais aussi parce qu'ils étaient convaincus que le hareng était fidèle à la frayère qui l'a vu naître comme le saumon d'ailleurs, ne voulaient pas trop taxer une frayère en particulier. Les pêcheurs de la baie des Chaleurs, étant là où se trouvent les frayères principales, ont consenti à pêcher seulement 45 % des stocks des engins fixes alors que les autres, soit ceux de la Miramichi, de l'IPÉ et de la Nouvelle-Écosse se sont partagé la balance.

Cependant, si les côtiers étaient prêts à répartir leur effort de pêche sur l'ensemble du sud du golfe, ils en exigèrent autant des grands senneurs, et après 10 ans de lutte, le MPO s'est rendu à l'évidence et a accordé aux senneurs le droit de pêcher seulement 50% de leur allocation dans la baie des Chaleurs, même si les côtiers se sont limité à 45% et non pas à 50%. Le reste de l'effort se devait d'être réparti sur l'ensemble des frayères dans le 4T. Hors, malgré cette entente entre les côtiers de la baie des Chaleurs et quelques capitaines propriétaires senneurs, les côtiers de l'Île ont par la suite exigé des mesures encore plus restrictives aux grands senneurs. Ces nouvelles demandes ont laissé très peu de manœuvre aux grands senneurs puisque les côtiers de l'Île les ont forcé à limiter leurs efforts à 25 brasses de profondeur en plus de leur refuser l'accès aux quais de débarquements. Devant ces pressions, le MPO avec le concours de politiciens fédéraux de l'IPÉ de l'époque, ont accepté les demandes restrictives des côtiers de l'Île, interdisant du même souffle aux senneurs de déployer leurs efforts autour de l'Île, là où se trouve concentré le hareng avant de sortir du golfe.

Suite à cette décision malheureuse et suite aux efforts constants des senneurs pour capturer autant que possible leur contingent, des pressions ont été mises sur le hareng de la baie des Chaleurs. Les grands senneurs, pour capturer leur quota, se sont aventuré de plus en plus près des côtes du N.B., entre autre, dans le haut de la baie des Chaleurs. Cette fois, en plus des pêcheurs aux engins fixes, les pêcheurs de homard craignaient et craignent toujours pour l'habitat du homard en raison de l'usage de la senne bourse. Il faut comprendre que cette décision d'Ottawa d'exclure les grands senneurs des côtes de l'Île a amené ces derniers à pêcher la presque totalité de leur 50% dans la baie près de la région de Stonehaven où se trouve logé d'importants stocks de hareng juvénile et de riches territoires de homard.

Devant ce constat, l'UPM a écrit au ministre fédéral (voir *lettre de l'UPM du 13 octobre 2006 et réponse du ministre du 4 décembre 2006*) pour lui demander d'appliquer les mêmes conditions aux grands senneurs partout dans le sud du golfe. Bien sûr, comme le dit la lettre ces conditions doivent permettre aux senneurs de pêcher tout en protégeant les terrains à homard. Le ministre nous a félicité pour notre initiative mais n'a pas changé sa politique sur la ligne de démarcation imposée aux grands senneurs autour de l'Ile; au contraire, pour nous remercier, il a décidé unilatéralement d'ouvrir la pêche en juillet aux grands senneurs dans la baie des Chaleurs. Soit que le ministre est mal informé ou bien qu'il se fout carrément des côtiers, telle fut la réaction des nôtres!

Qui plus est, comme nous le disions précédemment, les grands senneurs ont pêché à l'intérieur de la baie dans le petit hareng. Ils ont débarqué certains jours, plus de 60% de petits harengs de moins de 23 cm, éveillant ainsi des méfiances et des soupçons alors que le prix de la farine de poisson avait monté en flèche et monte toujours cet hiver. Les grands senneurs ont 23% des contingents du 4T, toutefois, cela ne leur donne pas une licence pour anéantir les stocks du printemps.

Mais il n'y a pas que l'activité industrielle qui perturbe l'industrie du hareng. Pour citer nombre de pêcheurs « *Il y a un être qui pêche 24 sur 24 sans repos...* ». En effet, le phoque gris, un prédateur dont la population a explosée de quelques 7000 individus il y a quelques années, se chiffre maintenant à 300 000 individus. Ce prédateur menace maintenant le hareng et d'autres espèces essentielles dans les eaux profondes, en détruisant poisson et agrès de pêche. De plus, il s'approche de plus en plus des côtes pour ravager nos stocks. Il faut faire vite pour solutionner ce problème en misant sur le rétablissement de la balance notre écosystème marin.

Comme conclusion, nous souhaitons vous laisser avec la maxime qui dit que « Quand va le bâtiment (la construction de l'habitat), ainsi va l'économie ». La situation actuelle aux Etats-Unis avec les primes à risque au niveau des intérêts en dit long alors qu'on se prépare à entrer dans une récession si ce n'est déjà fait. Ici nous utilisons la même maxime mais nous disons « quand le hareng va, tout va! »

2. Quelques recommandations proposées par l'UPM

L'UPM désire proposer les suivantes recommandations qui visent l'amélioration de la situation du hareng pour ce qui est de la pérennité de cette ressource :

Hareng de printemps

1. Développer les paramètres à mettre en place pour rebâtir les stocks de hareng du printemps.
2. Regarder à la possibilité de fermer certaines frayères pour soutenir un développement durable dans cette pêcherie printanière.
3. Faire des recherches intensives pour déterminer le taux de fidélité du hareng à la frayère qui la vu naître ainsi que le montant d'œufs nécessaires pour garder une frayère durable autant pour le hareng d'automne autant que pour le hareng de printemps.
4. Voir à mettre en place des mécanismes pour éviter de capturer du hareng de la composante du printemps lors de la campagne de pêche des grands senneurs à l'automne.
5. Protéger l'accès à la pêcherie pour l'appât qui est essentiel aux pêcheurs d'homards de la côte est du N.-B.
6. Rendre obligatoire les débarquements à quai pour tous les débarquements commerciaux de hareng et cela par le biais de pesées sur les quais de débarquements.
7. Rendre obligatoire le carnet de bord pour la pêcherie de l'appât. Imposer des sanctions aux pêcheurs qui n'y si conforment pas.
8. Exiger de la part du gouvernement fédéral plus d'argent pour la recherche afin de mieux comprendre la dynamique entre la composante du printemps et celle de l'automne ainsi que l'interaction des deux composantes lors des migrations.
9. Que le CCRH de, de concert avec le MPO adresse la problématique de la perturbation de l'écosystème marin et la prédation continue du hareng par les populations toujours grandissantes de phoque gris.

Hareng d'automne

1. Éviter tout débarquement de hareng inférieur à 24.5 cm et cela dans le but de protéger le hareng juvénile et le hareng de la composante du printemps tant pour les engins fixes que les senneurs.
2. Ne pas permettre un dépassement de plus de 10% pour aucune flottille que ce soit dans les contingents alloués, dans la taille minimale, sur les frayères ou encore sur les territoires (sous-zones).
3. S'assurer qu'aucune flottille n'exploite plus que 50% des stocks de la baie des Chaleurs, qui sont considérés jusqu'à preuve contraire, comme servant de pouponnière pour le hareng juvénile et comme élément indicateur principal pour évaluer l'ensemble des stocks du 4T ainsi que son état de santé.
4. Regarder par le biais d'études et d'observations les effets des pêcheries des senneurs sur les terrains de homard lorsque la pêche se pratique des côtes, surtout dans la baie des Chaleurs, autour de l'Ile Miscou et dans la région de la Miramichi.
5. Voir à la possibilité d'avoir une réglementation uniforme pour tous les territoires de pêche du 4T pour les senneurs.
6. Regarder quel est le taux de survie des harengs lorsque les senneurs relâchent leurs prises, soit qu'il y a une présence trop forte de hareng juvénile ou pour toutes autres raisons.
7. Ne permettre aucun engin semi-pélagique dans la pêcherie du 4T, cela tant et aussi longtemps que le MPO ne pourra démontrer la supériorité de cette technique pour assurer une sélectivité dans les captures.
8. Regarder pourquoi plusieurs frayères ont disparu suite aux pêches intensives des années '70 et quelles sont les approches à développer pour rebâtir ces frayères.
9. Étudier l'impact des phoques gris sur la biomasse des stocks de hareng du sud du golfe ainsi que les pertes économiques associées à l'augmentation vertigineuse de la biomasse des phoques gris.
10. Faire une recherche bibliographique sur différentes études fait de part le monde sur les petits pélagiques afin de s'assurer de comprendre le pourquoi de la quasi disparition de la composante du printemps, et les remèdes utilisés en Atlantique et au Pacifique pour rétablir les stocks ayant été menacé par une trop grande pêcherie ou encore par un changement environnemental : conditions climatiques, présence accrue de prédateurs, etc.
11. Voir numéro 3 de la section *hareng de printemps*.